



**Compte rendu**  
**Conseil Communautaire**  
**du jeudi 24 mars 2011 à 19 h 00**  
**à Looze**

**ETAIENT PRESENTS :** Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINÉ, Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Mohamed BELKAÏD (suppléé Madame Manuelle MOINE), Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Madame Valérie BRUSIN, Monsieur Louis BOUCHERON, Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ

**ETAIENT EXCUSES :**

M. Jean-Michel ROCHEFORT (pouvoir à M. Michel KOZEL),  
Mme Manuelle MOINE (suppléée par Monsieur Mohamed BELKAÏD), Monsieur Michel THIAVILLE (pouvoir à M. Jean-François RAVSELJ).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Frédérique COLAS

\*\*\*

Le président ayant constaté le quorum atteint, déclare la séance ouverte à 19h00, et procède à l'appel.

## I – ENVIRONNEMENT

### **1.1. Approbation de la décision de la Commission d'Appel d'Offres pour le marché de traitement des déchets ménagers – Autorisation de signer le marché.**

#### **Délibération n° ENV/2011/14**

**Rapporteur : Nicolas SORET**

**VU** l'article L 2122-21,6<sup>ème</sup> du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le rapport d'analyse des offres,

**VU** le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 16 mars 2011 portant décision d'attribution du marché de traitement des déchets ménagers et assimilés résiduels de la Communauté de Communes du Jovinien à COVED.

**CONSIDERANT** que la société COVED a été retenue pour un montant de 46 € HT par tonne de déchets réceptionnée et traitée, portant l'estimatif annuel du coût du service à 318 480 € TTC hors TGAP, pour une durée de deux ans reconductible pour un an.

**Le conseil communautaire,**

**Après en avoir délibéré,**

**A 28 voix pour et une abstention (M.GRUET),**

**APPROUVE** la décision de la commission d'appel d'offres,

**ACCEPTE** l'attribution du marché à la société COVED pour un montant de 46 € HT par tonne de déchets réceptionnée et traitée, portant l'estimatif annuel du coût du service à 318 480 € TTC hors TGAP, pour une durée de deux ans reconductible pour un an,

**AUTORISE** le Président ou son délégué à signer ce marché ainsi que toutes les pièces annexes avec la société retenue.

## 1.2. Acquisition d'une parcelle de terrain pour agrandir la surface de la déchèterie : route de Chamvres

Délibération n° ENV/2011/15

Rapporteur : Jean-Michel ROCHEFORT

La surface actuelle de la déchèterie, route de Chamvres, est trop étroite pour permettre une bonne circulation des usagers sur le site.

La parcelle cadastrée BE n° 778p, d'une surface de 355 m<sup>2</sup> permettra, après quelques aménagements, d'améliorer la disposition des bennes de récupération des divers déchets.

Le prix accepté par le propriétaire est de 2,00 €/m<sup>2</sup> x 355 m<sup>2</sup>, soit pour la communauté de communes du Jovinien une dépense totale de 710,00 €.

Vu l'exposé du président,

**Le Conseil Communautaire,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

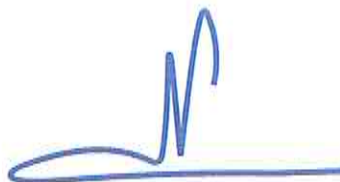
**DECIDE** d'accepter l'acquisition de la parcelle cadastrée BE n° 778p, d'une surface de 355 m<sup>2</sup>, à Joigny.

**ACCEPTTE** le prix de 2,00 €/m<sup>2</sup>, soit une dépense totale de 710,00 €.

**AUTORISE** le président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 00

Le Président de la Communauté de  
Communes du Jovinien



Nicolas SORET

Affichage le : 30/03/11

Jusqu'au : 31/05/11